

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°01-2019-135

AIN

PUBLIÉ LE 13 AOÛT 2019

## Sommaire

### 01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2019-08-13-001 - Arrêté de suppléance du 15 au 18 août 2019 (1 page)

Page 3

## 01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2019-08-13-001

Arrêté de suppléance du 15 au 18 août 2019



#### PRÉFET DE L'AIN

# ARRETE chargeant Mme Pascale PREVEIRAULT, sous-préfète de Belley de la suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales du 15 au 18 août 2019

#### Le préfet de l'Ain,

vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles.

vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

vu le décret du 23 août 2016 nommant M Arnaud COCHET préfet de l'Ain,

vu le décret du 18 août 2015 nommant Mme Pascale PREVEIRAULT sous-préfète de Belley,

vu le décret du 21 mars 2017 nommant M Philippe BEUZELIN secrétaire général de la préfecture de l'Ain,

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1**<sup>ER</sup>: Mme Pascale PREVEIRAULT, sous-préfète de Belley est désignée pour assurer la suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales, à titre exceptionnel, du 15 au 18 août 2019.

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète de Belley sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 13 août 2019

Le préfet, Pour le préfet Le secrétaire général

Philippe BEUZELIN

45, avenue Alsace-Lorraine – CS 80400 BOURG-EN-BRESSE CEDEX - Tél. 04.74.32.30.00 – Site internet : www.ain.gouv.fr – Horaires d'ouverture de l'accueil général : 8h30-12h30